

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Langues maternelles : face à la problématique de nos langues dans l'enseignement

Par Marie-France ANDEME ALLOGO*

LA situation multilingue du Gabon met en jeu une langue étrangère, le français, dotée d'un statut officiel inscrit dans notre Constitution et plusieurs langues maternelles sans statut.

Ici, la promotion des langues nationales n'existe que par la Constitution du 26 mars 1991. En son article 2 alinéa 8, qui dispose : " la République gabonaise adopte le français comme langue officielle de travail. En outre, elle œuvre pour la protection et la promotion de langues nationales ". La loi d'orientation de février 2012, portant orientation générale de l'Éducation, en son article 5, points 6 et 7, complète l'article 2 de cette Constitution. Malgré ces dispositions constitutionnelles et législatives, on assiste à une lente agonie des langues gabonaises dont l'une des causes principales est due aux attitudes linguistiques négatives des Gabonais envers leurs langues nationales.

Cette tribune est issue d'une réflexion sur un fait socio-psycho-linguistique qui échappe à l'observation directe, mais qui, dans une situation de contact de langues, peut soit faciliter l'apprentissage/enseignement des langues locales, soit l'annihiler complètement. Pour partager notre opinion avec les lecteurs, nous commencerons par définir la notion d'attitude linguistique, ensuite nous répondrons à la question essentielle : comment se manifestent les attitudes linguistiques négatives chez les Gabonais envers leurs langues maternelles ? Nous terminerons par quelques propositions.

ATTITUDE LINGUISTIQUE. Les attitudes linguistiques sont les sentiments que les locuteurs de différentes langues ont à l'égard des langues des autres ou de leurs propres langues. Cette définition des attitudes linguistiques passe par celle de l'identité. En effet, la définition de l'identité relève d'une double construction : une construction valorisante de

soi, ou comment les membres d'un groupe se perçoivent ; elle s'oppose à une construction dévalorisante de soi, ou comment les membres d'un groupe rejettent leur appartenance à leur communauté et se reconnaissent dans une autre.

Il ressort des résultats d'une enquête sur : " langues et sentiment d'appartenance : une solution à la problématique de l'enseignement des langues locales " menée en mars 2019 dans certaines villes du Gabon par le Centre de recherches et d'études sur le langage et les langues (CRELL) de l'UOB que l'introduction de ces langues dans le système éducatif peut non seulement participer à leur sauvegarde mais aussi à leur promotion.

Cette enquête révèle aussi que 73 % des jeunes apprenants préfèrent apprendre en français ou en anglais. Pire, chez ces jeunes, se sont installés incompréhension et doute : pourquoi veut-on leur enseigner ces langues maternelles qui ne semblent intéresser personne alors qu'ils s'efforcent à apprendre le français ou l'anglais plus utiles ? Pour les parents, bien qu'une majorité (67 %) reconnaît l'importance des langues locales, ils ne perçoivent pas la nécessité de l'enseignement/ apprentissage dans ces langues.

Au Gabon, une dichotomie modernité/ tradition semble opposer langues coloniales et langues locales. Les premières, dotées d'un statut officiel, sont assimilées à la réussite ; les secondes, sans aucun statut, sont identifiées à " une certaine culture " (folklore, danses, etc.) Or, cette " simple culture " qu'on semble lier aux langues locales, n'est pas porteuse d'avenir aux yeux des jeunes apprenants. Cette enquête révèle aussi que les apprenants gabonais se retrouvent dans une situation de multilinguisme confuse dans laquelle le comportement des familles, de l'État, des élites, tous acteurs de socialisation de l'enfant, ne militent pas pour les attitudes positives des apprenants envers les langues locales.

La famille, premier groupe d'appartenance de l'enfant. Le père,

la mère, etc. échangent souvent/ toujours dans une langue gabonaise, mais ne s'adressent à leur progéniture que dans la langue de scolarisation.

L'État, premier acteur qui impulse une politique linguistique capable de donner un statut à une langue. À l'école, la seule langue d'apprentissage/enseignement est le français y compris tous les outils didactiques y afférents : ouvrages, images, comptines, etc. Que ce soit à la télévision, ou à la radio, outils de diversion et de formation de l'enfant, on n'emploie que le français.

Les élites, groupe de référence de l'enfant, constituées des enseignants, des ingénieurs, des médecins etc. ne s'expriment exclusivement qu'en français dans leurs lieux de travail, en famille, au village...

L'enfant gabonais est ainsi exposé de manière récurrente et intensive au français et aussi à une dévalorisation sous-jacente de ses langues maternelles qui n'interviennent nulle part dans ses environnements immédiats. Ce processus conduit à un bilinguisme soustractif, résultante de cette attitude négative des Gabonais envers leurs langues locales. Comment donc emmener ces apprenants et leurs parents à adhérer à un projet d'enseignement/apprentissage des langues gabonaises lorsqu'aucun élément de valorisation n'est attaché à ces langues sur tous les plans de la vie de la République ? Ce tableau qui vient d'être présenté doit-il demeurer ainsi ?

PROPOSITIONS. Comment amener les Gabonais aux attitudes positives envers les langues gabonaises ? De notre point de vue, il faut que les principales instances institutionnelles que sont la Famille, l'État, l'École prennent conscience du danger qui menace la mauvaise gestion des langues dans notre pays.

La famille, premier réseau social de l'enfant, celui-ci y puise les valeurs et les habitudes qui forgeront son identité sociale, psychique et culturelle à venir. Les parents qui s'adressent à leurs enfants en langues maternelles



Photo: DRI/L'Union

participent non seulement à leur sauvegarde, mais aussi à leur valorisation. Il est regrettable que les parents, ayant appris leurs langues à la maison, rompent la chaîne de transmission en ne parlant que le français à leurs enfants. D'une manière inconsciente, ils contribuent à la dépréciation de ces langues par l'enfant.

L'État, garant de la légalité, doit élaborer une véritable politique linguistique en matière de promotion des langues nationales. Les langues qui ne sont dotées d'aucun pouvoir social sont vouées à disparaître. Une vitalité ethnolinguistique des langues doit passer par leur emploi dans tous les lieux de pouvoir investis par le français. L'État gabonais pourrait créer un Institut de recherche en linguistique appliquée qui aura pour mission la promotion des langues nationales. Cette structure permettra, entre autres, la production de tous les outils didactiques en langues nationales et la formation des enseignants. Enfin l'école, par cette institution nous ciblons les éducateurs, les élites, etc., modèles de référence dans notre société. Leur contribution à la valorisation des langues nationales consisterait à s'exprimer dans ces langues dans leurs familles et leurs réseaux communautaires. L'enfant qui

les admire et voudrait leur ressembler plus tard pourrait comprendre que parler et aimer une langue gabonaise n'empêche pas de devenir " un grand quelqu'un " dans la société. À force d'introduire le français là où il n'est pas indispensable, on finit par s'en accommoder.

Nous n'allons pas clore ce libre propos sans interpeller les linguistes gabonais, trop silencieux et inactifs face à la démission de l'État. Il est temps qu'ils s'organisent en association, cadre de concertation nécessaire à l'éclairage des autorités politiques sur le danger que représente la menace d'extinction des langues gabonaises. Si nous ne prenons garde, nous allons, à très court terme, vers la vernacularisation totale c'est-à-dire que le français, langue étrangère, devienne notre langue identitaire. La langue française a pris une telle avance qu'il n'est pas question ici de demander de la remplacer. Ce qu'il faut, c'est sensibiliser les opinions sur l'importance de nos langues ; afin que les Gabonais s'installent linguistiquement, dès le bas âge, dans un bilinguisme additif équilibré entre le français et les langues nationales.

* Linguiste, Université Omar-Bongo (UOB), FLSH, Département des sciences du langage, Centre de recherches et d'études sur le langage et les langues (CRELL).